

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

L'AUGMENTATION DU CAPITAL-ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DU PLAFOND DES PRÊTS ET GARANTIES

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill C-3, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Gillespie propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans le débat sur la troisième lecture du bill C-3, je crois important de faire remarquer que diverses considérations devraient être consignées au harsard. Je crois que les activités de la société pour l'expansion des exportations devraient être revisées sous deux aspects fondamentaux. Premièrement, ses activités devraient être revisées compte tenu du contexte canadien. Bref, il faut se demander si cette société sert les intérêts des hommes d'affaires et, en particulier, des exportateurs de notre pays de façon aussi productive et aussi efficace qu'elle le pourrait. Deuxièmement, je crois que les activités de cette société devraient être revisées dans le contexte de ce qu'elle accomplit sur le plan du commerce mondial. En particulier, nous devons nous demander ce qu'elle accomplit à l'égard des pays sous-développés, ou même en leur faveur.

En étudiant le bill, il importe que la chambre, je crois, prenne en considération les politiques générales du ministre responsable de ce bill, soit le ministre de l'industrie et du commerce (M. Gillespie). Dans un discours qu'il a prononcé hier au Club canadien de Toronto, le ministre a dissipé, dans une bonne mesure, je crois, la confusion qui entoure les politiques gouvernementales dans leur interaction entre ministères et quant au sens que leur donnent les ministères. Dans son discours, il a fait l'observation étonnante qu'il est impossible d'élaborer une stratégie industrielle au Canada. Telle est la déclaration du ministre de l'Industrie et du commerce (M. Gillespie), qui fait partie d'un gouvernement au pouvoir depuis une dizaine d'années. Il prétend maintenant que le gouvernement ne peut mettre au point une stratégie industrielle pour le Canada. Au lieu de cela, dit-il, le gouvernement a l'intention—et je souligne que c'est encore pour demain—d'élaborer une stratégie pour des secteurs de l'économie par industrie. C'est probablement le principe que préconise le gouvernement. Puis il ajoute, qu'il faut se préparer dès maintenant. Non pas l'an dernier ou il y a cinq ou dix ans, mais maintenant. La chose regrettable, toutefois, est que l'indécision de son ministère et des ministères associés cause de graves ennuis aux hommes d'affaires canadiens.

● (1610)

On a déjà fait remarquer en cette enceinte que certaines industries telles que la tannerie, l'électronique et la chaussure sont sérieusement lésées par l'absence de contingents d'importation et les produits étrangers qui inondent nos marchés. Des porte-parole de ces industries ont fait appel au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre pour obtenir de l'aide, mais ils n'en ont reçu aucune jusqu'ici.

Expansion des exportations

Quand on lui a demandé ce qu'il entendait faire pour venir en aide à ces industries, le ministre a déclaré que la question avait été soumise au tribunal antidumping dont il attendait toujours un rapport. Lorsque des membres de ce tribunal ont témoigné devant le comité compétent de la Chambre, ils ont admis qu'on leur avait demandé un rapport en novembre 1971, mais que, jusqu'ici, aucun rapport n'avait été envoyé au ministre.

Entretemps, l'industrie périlclite sérieusement. Ses porte-parole ont déclaré que si on laisse durer la présente situation jusqu'en 1975, l'industrie de la tannerie disparaîtra au Canada. Je souligne qu'il s'agit d'une industrie dont la propriété est canadienne à part entière et que le ministre de l'Industrie et du Commerce, par son indécision et son incompétence, la laisse mourir. D'autre part, le ministre de l'Industrie et du Commerce a présenté le bill C-132 par lequel il se propose de créer un organisme pour examiner la mainmise étrangère et l'expansion, dans certains cas, de filiales de sociétés étrangères au Canada. Je reviendrai à ce bill au cours de prochains débats, mais on peut dire, je crois, qu'à l'heure actuelle, ces propositions ne sont rien de plus que de la frime. Je dis cela en me fondant sur ce qu'on sait de l'historique de la Société pour l'expansion des exportations. Les audiences du comité ont révélé que la Société signe des contrats de financement pour des centaines de millions de dollars sans tenir le moindre compte de l'appartenance ou du contrôle des sociétés qui au Canada en retirent les avantages.

Le fait est qu'un milliard de dollars environ avait été promis par la Société à la fin de décembre 1972, dont la moitié à peu près à huit corporations au Canada. Et de ces huit, environ la moitié appartiennent à des intérêts étrangers. Au cours des audiences du comité, un représentant de l'Association des exportateurs canadiens a déclaré qu'elle comptait en tout 400 membres. Par la suite, en réponse aux questions qui lui étaient posées, M. Aitken, président de la Société pour l'expansion des exportations, révélait, à notre grand étonnement, que seulement 15 sociétés canadiennes avaient reçu une aide directe de la Société l'année dernière. Autrement dit, moins de 4 p. 100 des membres de l'Association des exportateurs canadiens ont reçu une aide directe de ce jouet qu'est la Société pour l'expansion des exportations. Je dis que c'est un jouet; vous devriez voir la signature des contrats dont je parle. Le ministre quitte cet édifice dans sa limousine conduite par un chauffeur; un ambassadeur arrive de l'autre côté. Ils se rencontrent dans les bureaux luxueux de la Société pour l'expansion des exportations. Ils boivent du champagne, concluent de gros marchés et retournent à leurs bureaux respectifs avec le sentiment d'avoir fait quelque chose d'important. En ce qui concerne les activités mondiales, on en est arrivé à un club de dégustation de champagne.

M. Breau: Vous n'en êtes pas encore aux danseuses orientales!

M. Stevens: A mon avis, on a souvent et à bon droit accusé le gouvernement d'adopter les solutions d'hier pour les adapter aux problèmes d'aujourd'hui. Ici, c'est exactement le contraire. Ce que l'on fait maintenant, c'est créer les problèmes de demain. Je puis garantir que dans 5 ou 10 ans, un comité du Parlement reverra les marchés qui ont été conclus par cette société aujourd'hui et essaiera de découvrir à quel point nous étions stupides. Le comité essaiera de découvrir pourquoi la Société a conclu ces marchés sans prendre plus de précautions. J'aimerais rappeler aux députés que par marchés, j'entends des marchés qui ne sont pas conclus pour un an seulement mais, comme